



---

# Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

État de disponibilité des capacités d'entreposage  
des déchets HA – MAVL et besoins futurs

# Sommaire

1	INTRODUCTION .....	3
1.1	Objet .....	3
1.2	Déchets concernés.....	3
1.2.1	Déchets HA.....	3
1.2.2	Déchets MAVL .....	3
1.2.2.1	Déchets dont la production est terminée .....	3
1.2.2.2	Déchets dont la production est en cours.....	3
1.2.2.3	Colis dont la production est envisagée .....	4
2	DISPONIBILITE ET BESOINS FUTURS .....	4
2.1	Disponibilité au 31/12/2016 .....	4
2.2	Besoins futurs .....	4
	ANNEXE – TABLEAU DE SYNTHESE.....	5

# 1 INTRODUCTION

---

## 1.1 Objet

L'article D. 542-79 du code de l'environnement pris pour application de l'article L. 542-1-2 de ce même code établissant les prescriptions du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs dispose :

*« Les détenteurs de combustibles usés et de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue tiennent à jour l'état de disponibilité des capacités d'entreposage de ces substances par catégorie de déchets et identifient les besoins futurs en capacité d'entreposage au moins pour les vingt années suivantes. Ils communiquent ces informations annuellement au ministre chargé de l'énergie, à l'Autorité de sûreté nucléaire et au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense. »*

Le présent document constitue la réponse à cette demande pour les déchets de Haute Activité (HA) et de Moyenne Activité à Vie Longue (MAVL) détenus par New AREVA exclusivement sur son site de La Hague (50).

## 1.2 Déchets concernés

### 1.2.1 Déchets HA

Les colis de déchets HA concernés sont :

- Les CSD-V : colis standards de déchets vitrifiés résultant du traitement/conditionnement de solutions de produits de fission.
- Les CSD-U : colis standards de déchets vitrifiés résultant du traitement/conditionnement de solutions molybdiques de produits de fission.
- Des colis particuliers de déchets vitrifiés dont le nombre total n'excédera pas quelques dizaines.

### 1.2.2 Déchets MAVL

#### 1.2.2.1 Déchets dont la production est terminée

Les colis de déchets concernés sont :

- Les CEC : colis de Coques et Embouts Cimentés.
- Les CAC : colis de déchets solides d'exploitation (Conteneurs Amiante Ciment).

#### 1.2.2.2 Déchets dont la production est en cours

Les déchets concernés sont aujourd'hui conditionnés en :

- CSD-C : Conteneurs Standards de Déchets Compactés.
- CSD-B : Colis d'effluents de rinçage vitrifiés.
- fûts ECE: Conditionnement de déchets tels que des coques et embouts ou des chemises d'assemblages.
- fûts de déchets  $\alpha$  : Conditionnement de déchets métalliques et organiques d'exploitation contaminés au plutonium.
- CBF-C'2  $\alpha$  et  $\beta\gamma$  : Colis de déchets solides d'exploitation cimentés.
- fûts bitume : Colis d'enrobés bitumineux produits à partir d'effluents.

### 1.2.2.3 Colis dont la production est envisagée

Les déchets concernés seront potentiellement conditionnés en:

- Colis PIVIC : colis définitif notamment pour le conditionnement en fûts de déchets  $\alpha$ .
- Colis RCB : colis résultant du conditionnement des déchets historiques de STE2 à l'arrêt (référence à fin 2016 : colis C5).
- Colis ECE de déchets cimentés résultant de la reprise des résines du silo HAO notamment.

## 2 DISPONIBILITE ET BESOINS FUTURS

### 2.1 Disponibilité au 31/12/2016

Le tableau en Annexe indique l'état de disponibilité au 31/12/2016, des capacités d'entreposage de ces déchets. Il précise :

- l'installation d'entreposage,
- le type de déchets qui y sont entreposés,
- leur catégorie,
- la capacité d'accueil,
- la capacité utilisée,
- le taux de disponibilité à fin 2016 =  $(1 - \frac{\text{capacité utilisée}}{\text{capacité d'accueil}}) * 100$

Pour certains entreposages, la capacité d'accueil peut être inférieure à la capacité maximale autorisée. Cette capacité d'accueil peut varier d'une année sur l'autre, suivant les modalités de gestion de l'entreposage.

Ce tableau fait apparaître également certains colis de déchets présents dans les entreposages même si ils ne relèvent pas des catégories HA ou MAVL. En effet, les entreposages sont gérés par la forme géométrique du colis et non par filière ; ils peuvent donc dans certains cas accueillir des colis de plusieurs catégories. A titre d'illustration, des colis CAC relevant à la fois de la filière MAVL et de la filière FMA-VC et géométriquement identiques sont actuellement entreposés dans la même installation d'entreposage EDT (Entreposage des Déchets Technologiques).

### 2.2 Besoins futurs

Le tableau en Annexe présente les besoins en entreposage sur les 20 prochaines années.

Il précise pour chacune des installations actuellement exploitées :

- La date de saturation de la capacité d'accueil ; la mention s.o. « sans objet » indique que la capacité disponible est suffisante pour couvrir les besoins en entreposage pour la période demandée.
- Le nom des extensions de capacité ; au sein d'installations existantes, ou d'installations à aménager, ou en cours de construction ou à construire; le tableau de synthèse fait mention de l'état de ces installations.
- Le délai nécessaire à leur mise en œuvre, lorsque des extensions sont à construire.
- La date de saturation des extensions.
- Des commentaires éventuels (événements 2017 en particulier).

## ANNEXE – TABLEAU DE SYNTHÈSE

Ce tableau constitue l'état de disponibilité des capacités d'entreposage des déchets HA et MAVL détenus par New AREVA et identifie les besoins futurs en capacité d'entreposage.

Entreposage*	Colis	Catégorie	Capacité d'accueil (Nbre colis)	Capacité utilisée (Nbre colis)	Taux de disponibilité (%)*	Saturation de la capacité d'accueil	Extension de capacité	Durée nécessaire mise en œuvre	Saturation de l'extension	Commentaires
R7	CSD-V/U	HA	4 500	4 070	8%	s.o. (entreposage tampon)	s.o.	s.o.	s.o.	
	CSD-B	MAVL		66						
T7	CSD-V	HA	3 600	3 387	6%	s.o. (entreposage tampon)	s.o.	s.o.	s.o.	
EEV/SE	CSD-V/U	HA	4 428	4 298	0%	Entreposage saturé				
	CSD-B	MAVL		108						
EEV/LH Fosse 30	CSD-V/U	HA	4 199	3 851	8%	2017	E/EV/LH Fosse 40 (existant) E/EV/LH2 Fosse 50 (en cours) E/EV/LH2 Fosse 60 (à aménager) Solution post-2032 à définir	s.o. 4 ans 4 ans 8 ans	2022 2027 2032 A préciser	Autorisée depuis le 14/11/2017 Génie civil de l'installation E/EV/LH2 lancée en 2017
	CSD-B	MAVL		21						
ECC	CSD-C	MAVL	20 800	14 981	28%	2024	E/ECC	s.o.	s.o.	
STE3	Fûts bitumes	MAVL	15 756	11 798	25%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Colis de référence : C5
	RCB	MAVL	14 800	0	100%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
	Fûts Alpha et/ou futurs PIVIC	MAVL	22 500	12 123	46%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
EDC-A	C'2	MAVL	1 125	805	0%	Alvéole saturé		s.o.	s.o.	
	CAC	MAVL		36						
	CAC - C2i	FMA-VC		284						
EDT	C'2	MAVL	6 512	4 134	14%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
	CAC	MAVL		288						
	CAC - C2 - C2i	FMA-VC		1 159						
EDC-B/C	CEC	MAVL	1 656	1 518	8%	s.o. (production terminée)	s.o.	s.o.	s.o.	
ADT2	C' 2 Alpha	MAVL	2 759	992	64%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
D/E EDS	ECE	MAVL	5 280	16	100%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

\* Les entreposages sont décrits dans la note DM2D NT 17-0143 transmise dans le cadre du PNGMDR 2016-1018 en réponse à l'article 53 de l'arrêté du 23 février 2017 – les taux de disponibilité sont donnés à fin 2016

NB : ce tableau servira de support aux mises à jours communiquées annuellement au ministre chargé de l'énergie, à l'Autorité de sûreté nucléaire et au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense.